

Image not found or type unknown



Réouverture dossier médical accident de la route

Par **dido14**, le **09/01/2015** à **12:22**

bonjour nje suis actuellement en demande de réouverture de dossier accident de la route datant de 1988 et consolidé en 1990. n'ayant subi un traumatisme cranio facial avec perte de l'oeil droit, déchirement des paupieres, nécessitant intervention chirurgie réparatrice ainsi qu'une arthrodeuse tibio tarsienne pied gauche. L'aspect ethetique (cicatrice de 5 cm sur le nez) s'étant détérioré ainsi que de l'arthrose s'étant installée sur mon pied (radios et certificats médecin à l'appui), m'empêchant à ce jour de continuer mon travail de cuisinier et étant reconnu travailleur handicapé MDPH , ces différents points peuvent-ils être considérés comme aggravation des blessures